

DES PRETRES DE LA LOIRE  
DANS LA REVOLUTION

A leur égard mon propos sera limité, en effet je m'en tiens à quelques coups de sonde.

Ces lignes se situent au croisement de plusieurs types de travaux, textes de l'époque édités, travaux de synthèse, études particulières sur des sujets spécialisés. Je profite des deux premiers et me tiens avec les troisièmes, à mes risques et périls.

Grâce à la Diana et au Centre d'Etudes foréziennes, depuis 1974, les cahiers de doléances de la province de Forez sont heureusement accessibles. Il m'a paru intéressant d'interroger les deux textes émanant d'ecclésiastiques foréziens qui nous soient parvenus, d'une part le cahier des prêtres desservants de l'église paroissiale de Notre-Dame de Saint-Etienne en date du 5 mars 1789, d'autre part le cahier de doléances de l'Assemblée du clergé (16-25 mars 1789). On peut émettre l'hypothèse que ces documents s'inspirent de modèles en circulation, nous ne savons lesquels, quoi qu'il en soit ils nous disent quelque chose de leurs rédacteurs. Là réside leur intérêt pour nous. Faire parler ces textes nous occupera donc en premier lieu.

Ensuite nous donnerons la parole à des individus qui firent des choix différents au cours de la période révolutionnaire comme leurs confrères. C'est la raison pour laquelle nous vous les présentons, ce sont Etienne-Marie Siauve, André-Marie Cortey, François Jacquemont et quelques autres. L'abbé Siauve, vicaire de La Ricamarie s'est engouffré dans le mouvement révolutionnaire ce qui le mènera de la prêtrise à l'administration des armées à travers mille aventures. André-Marie Cortey, curé de la grosse paroisse rurale qu'est Saint-Symphorien-de-Lay, représente ces prêtres qui après avoir suivi les changements se rétractent et entrent dans la résistance. Une autre sorte de résistance est vécue par François Jacquemont, curé de Saint-Médard, un des chefs du jansénisme forézien ce qui entraînera pour lui de nombreux démêlés avec l'autorité diocésaine, sans compter la police.

Nous aurions aimé aborder la question des prêtres qui à l'instar de Grégoire ont essayé de redresser l'Eglise constitutionnelle après la Terreur. Seul le manque d'éléments biographiques un peu fournis nous en a empêché.

Deux cahiers de doléances

La paroisse Notre-Dame à Saint-Etienne, la seconde de la ville, est desservie par le curé Claude-Jean-François Fromage, deux vicaires et huit prêtres sociétaires sur son territoire. Le cahier de ce clergé nous est parvenu contenant vingt-sept propositions et couvert de seize signatures.

Cent trente-cinq prêtres du Forez ont fait le déplacement pour Montbrison en ce printemps 1789. Plusieurs représentent soit des confrères qui gardent la paroisse ainsi que le prévoit le règlement, soit les chapitres, les communautés religieuses, les bénéficiers. Les vicaires, n'étant ni bénéficiers, ni curés, n'ont pas envoyé de représentants ès-qualité. Le clergé présent appartient surtout à celui du diocèse de Lyon mais il y a des paroisses foréziennes qui relèvent de diocèses voisins, Clermont-Ferrand, Le Puy et Vienne. Le cahier de ces prêtres comporte quarante-quatre propositions rédigées par sept commissaires, cinq représentant les paroisses, un les religieux et le dernier les chapitres et autres bénéficiers. Il s'agit ici d'Alexis Paulze, chanoine et syndic du chapitre de Montbrison, qui refusera d'ailleurs de signer le cahier.

Pour plus de commodité nous dirons cahier de Notre-Dame et cahier du Forez pour désigner celui de l'ensemble du clergé de Forez sans ignorer que Saint-Etienne, donc Notre-Dame, est aussi en terre forézienne.

Si l'introduction du cahier de Notre-Dame n'offre rien de particulier il n'en est pas de même pour le cahier du Forez. Par rapport à la population le clergé tant séculier que régulier se définit comme *témoin des maux des peuples et de leurs appréhensions*. Au roi ce clergé rappelle deux choses. Si la religion catholique se charge d'*entretenir les peuples dans la soumission, l'amour et la fidélité qu'ils doivent au souverain* en contrepartie Sa Majesté se doit de continuer la protection qu'elle a accordée à la religion jusqu'à présent. Cette introduction appelle deux remarques. Le clergé ne met pas aux pieds du trône l'hommage de sa soumission comme le fait le Tiers, il traite avec le roi entre gens qui sont du côté du commandement. Depuis le concile de Trente, en effet, le prêtre est formé au commandement, le rituel d'ordination mentionne expressément : "il importe même qu'il commande". La religion catholique peut traiter avec le souverain, elle ne vient pas les mains vides, elle se présente comme utile à la société sous de multiples aspects. L'argument de la religion utile à la société revient beaucoup à l'époque. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Ces deux cahiers n'offrent pas le même type de rédaction. Le cahier Notre-Dame traite en premier des questions de gouvernement, de société civile, d'économie. Six propositions seulement concernent l'Eglise et la plus importante concerne la situation du clergé des paroisses de Saint-Etienne. Le cahier du Forez part de la vie de l'Eglise, en tout treize demandes, et passe ensuite aux affaires du monde, justice, économie, presse, impôts, organisation de l'Etat. Cette dualité de centres d'intérêt n'en est une que pour nous. Le clergé de l'époque a une conscience très claire du rôle essentiel de l'église catholique dans la société. Dans l'exercice du pouvoir, l'Eglise est à la fois juge et partie. L'Eglise, et particulièrement, le clergé appartient aux sphères du pouvoir, les curés sont à leur manière des agents du roi même en matière de police, mais en même temps cette Eglise est juge du pouvoir. C'est naturellement que le clergé de Forez se sent apte à aborder tous les sujets qui sont consignés dans les cahiers. Les deux autres ordres s'occupent beaucoup moins d'affaires religieuses que le clergé d'affaires civiles.

Le clergé de Forez appartient à un grand corps, le clergé de France. Etablir une comparaison entre la partie (Forez) et le tout (France) apporte

quelques lumières. Cependant nous resterons prudents. Brossé à grands traits le portrait du clergé de France ne peut pas être d'une précision très grande, le portrait du clergé forézien est plus facilement cernable.

Les curés et évêques de France exigent d'abord la défense du catholicisme. Presque tous les cahiers demandent que l'on fasse respecter l'obligation du repos du dimanche et des fêtes, que l'on contraigne les cabarets à fermer pendant les offices, que l'on mène la lutte contre l'impiété et la philosophie. Beaucoup évoquent la décadence des mœurs et se prononcent pour la répression des blasphèmes, du jeu, du théâtre, de la danse<sup>1</sup>. On ne trouve rien de tout cela dans les deux cahiers qui nous occupent.

De même, de nombreux cahiers se montrent hostiles à la liberté de la presse et à la tolérance. Ici le clergé forézien se met à l'unisson, il faut écrit-il, mettre un frein à la licence de la presse, la permettre pour les seuls ouvrages qui ne blessent ni la religion ni les mœurs ni le respect dû au monarque et aux lois.

Il n'est rien dit de l'état civil accordé aux protestants, rien non plus sur le fait que le catholicisme doive rester la seule religion publique et officielle. Une évidence probablement pour les clercs du Forez !

Quant à l'amélioration de la vie des curés, les Foréziens sont aussi au diapason national. Comme leurs confrères, ils se savent comptables devant Dieu du salut de leurs ouailles, et si leur condition matérielle doit être améliorée, il leur faut avant tout un personnel plus nombreux sous leurs ordres, vicaires, prêtres habitués. Les prêtres de Notre-Dame demandent un bénéfice qui puisse leur servir de congrue. Ils ne disposent en effet que de 450 livres par an, fondations et casuel additionnés, ce qui n'est pas considérable. Décharger les paroissiens du casuel est chose possible si une dotation suffisante est prévue, quant à la dîme, elle doit être comprise avec les autres impôts.

Il faut autoriser les curés à se choisir un syndic par archiprêtré. Qui dit syndic pense droit d'association indépendamment de l'évêque. Ces curés sont bien de leur époque. Beaucoup pensent que si les évêques sont les héritiers des douze apôtres, les curés le sont des soixante-douze disciples envoyés deux par deux en mission par Jésus (Luc, 10). Par conséquent, les curés ne doivent pas craindre d'affirmer leur pouvoir face aux évêques. Ces ecclésiastiques connaissent certainement les écrits d'Henri Reymond, un Dauphinois, curé de Saint-Georges-de-Vienne qui abondait dans le même sens, il publie en 1776 *Les droits des curés*. Il mourra évêque d'ailleurs !

Les paroisses trop étendues doivent être démembrées, d'autres sont à remodeler pour rapprocher les paroissiens de leur église paroissiale.

Seul le cahier de Forez traite des religieux et d'une manière courante à l'époque. Il est demandé d'une part que les ordres religieux soient rendus utiles en les appliquant aux fonctions du ministère et de l'éducation. Ces prêtres considèrent-ils les contemplatifs comme des êtres inutiles à la société, à l'Eglise ? On n'ose le penser et pourtant ! En tout cas, à leurs yeux, les religieux seront bien plus utiles dans le ministère paroissial ou l'enseignement. Toujours l'utilité !

Depuis le Moyen Age quelques ordres religieux vivent de charité publique, ils ont le droit de quêter. On pense aux Dominicains, aux Franciscains. Avec le

1. Bernard Cousin : *La pique et la croix*, Centurion, 1989, p. 36.

temps, ils ont eu accès aux bénéfiques, comme les autres, mais ont gardé le droit de quêter. Il est demandé qu'ils soient alignés sur l'ensemble du clergé d'autant plus que la mendicité des religieux passe de plus en plus mal dans l'opinion publique si elle n'est pas justifiée d'un point de vue social, enseignement, santé.

La retraite préoccupe ces curés. Ils déclarent que tout prêtre ayant fait du ministère pendant un certain temps recevra une pension convenable écrivent les prêtres de Notre-Dame, une "retraite" précise le cahier de Forez après quinze ans de service comme curé ou vingt ans comme vicaire.

En ce qui concerne les questions profanes, le siècle disait-on à l'époque, les clercs foréziens se révèlent plus imaginatifs et audacieux que leurs confrères du royaume en général. Envisager les rapports des pouvoirs exécutif et législatif au sein du gouvernement futur ne les effraie pas, de même pour proposer une nouvelle manière d'asseoir l'impôt.

*De même tous les hommes étant égaux par nature, seul le mérite personnel doit élever une tête au-dessus d'une autre* écrit le clergé de Notre-Dame, toutes les dignités, toutes les charges doivent être ouvertes à tous, le roi choisissant en dernier ressort.

La liberté individuelle, *la possession tranquille de ses propriétés* sont le voeu de la nation et du clergé de Notre-Dame à quoi s'ajoute un commerce florissant et industriel. Ces prêtres sont certainement proches des marchands petits et gros qui peuplent Chavanel, le quartier des armuriers. Les mêmes demandent le percement de la route de Saint-Etienne à Roanne par l'orient de la Loire, les Foréziens de leur côté plaident une diminution du nombre des étangs nuisibles à la santé et à l'agriculture. Les deux clergés s'accordent pour s'opposer au régime des concessions minières, en effet elles sont une atteinte à la petite propriété privée, elles diminuent la concurrence et font monter les prix du charbon.

Les prêtres ne craignent pas d'envisager une réforme de la justice, le droit paraît familier au clergé de Forez plus qu'à celui de Notre-Dame. Il faut revoir le recrutement de la milice, l'attribution des charges de notaire, le système des poids et mesures etc.

Les impôts retiennent toute leur attention. Nous avons déjà parlé des dîmes. La gabelle doit être abolie et remplacée par un droit perçu dans les salines. Il faut une loi qui établisse un ordre clair, précis et constant dans la distribution des impôts, afin qu'aucun sujet ne puisse se plaindre que sa taxe est relativement trop forte. Les députés demanderont qu'il ne soit fait aucune aliénation des biens de l'Eglise et que la dette du clergé, s'il est soumis aux impôts communs, devienne la dette nationale.

La conclusion du cahier du Forez déclare *suivre les voeux de la religion et de l'humanité sur la liberté des nègres de nos colonies*. Saint-Etienne vendait beaucoup d'armes de traite, est-ce la raison du silence du clergé de Notre-Dame sur cette question ? Nous l'ignorons.

Somme toute, ce clergé ne manque pas d'idées, il en a sur beaucoup de choses. Même si la distinction haut et bas clergé recouvre une réalité, il faut bien avouer qu'elle ne joue guère par rapport au rôle que le clergé se voit jouer dans l'organisation nouvelle de la France. L'un et l'autre appartiennent au seul ordre véritablement organisé dans le pays, disposant d'assemblées régulières. Cet ordre est même réputé le premier ordre de France et ce premier ordre a une fonction de gouvernement, que ce soit à la tête d'un diocèse, d'une

paroisse ou d'un collègue n'est pas le plus important. En tout état de cause, il a une tâche de gouvernement dans l'Eglise et dans la nation, mais n'est-ce pas la même chose. Est-il nécessaire de préciser que tout Français est catholique ? Les autres confessions sont si minoritaires !

Tocqueville avoue avoir commencé l'étude de l'ancienne société cléricale plein de préjugés contre elle et l'avoir terminé plein de respect. Le caractère très limité des lignes ci-dessus ne permet pas d'abonder dans son sens. L'impression qui se dégage est que nous sommes en présence de gens responsables capables de penser des ensembles. On peut contester le bien-fondé de leurs mesures, on peut leur dénier le droit d'aborder toutes ces questions, on ne peut leur ôter cette qualité, ce sont des gens responsables.

Après avoir parcouru rapidement deux textes qui sont une expression collective du clergé, nous allons dresser le portrait de quelques-uns de ses membres, Etienne-Marie Siauve, André-Marie Cortey, François Jacquemont et quelques autres. Leur destin personnel a été celui de nombre de leurs confrères durant la période révolutionnaire. C'est en cela qu'ils nous intéressent.

#### Le citoyen Etienne-Marie Siauve (1757-1812)

La plupart des auteurs sont convenus de faire naître Etienne Siauve en 1757 à Saint-Etienne, fils de Mathieu, marchand de fer, et de Françoise Peyssonneau, demeurant rue Saint-Pierre dans le quartier des professions du fer au coeur de la ville. Malgré des recherches approfondies nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette date. Nous la donnons cependant. L'acte de mariage de Siauve en 1793 lui donne 36 ans.

Nous ignorons tout des études de Siauve, mais il est tonsuré à 21 ans le 19 août 1778, ordonné sous-diacre le 22 décembre 1781 et diacre le 25 mai de l'année suivante. On peut penser qu'il est ordonné prêtre en 1783, mais ce n'est qu'une conjecture.

Tous les auteurs qui se sont intéressés à ce personnage peu banal font débiter sa carrière ecclésiastique à La Ricamarie où il fut vicaire. Cette petite agglomération dépendant de la Grand'Eglise a une chapelle et la messe dès 1711, un vicaire y réside depuis 1758, on y célèbre les sacrements depuis 1788. Depuis combien de temps l'abbé Siauve est-il à ce poste nous l'ignorons. L'almanach astronomique de la ville de Lyon le mentionne à ce poste pour 1790, celui de 1791 le nomme à Valbenoîte, tandis que celui de 1789 mettait un autre nom à la Ricamarie. Quoi qu'il en soit, Siauve est vicaire, sort peu enviable et il dépend de la paroisse de la Grand'Eglise dont Raphaël Sonyer-Dulac est curé.

Les années 89-90 sont très agitées à Saint-Etienne. Aux bouleversements politiques se joignent les luttes sociales et la peur ancestrale de manquer de pain. C'est dans cette atmosphère qu'évolue Siauve. Il a 33 ans. Il ne reste pas dans l'ombre. Non seulement le 1<sup>er</sup> juin 1790 il fait partie des 41 prêtres stéphanois qui déclarent renouveler de toute la plénitude de leur coeur le serment d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du Royaume<sup>2</sup> mais il fait éditer à Lyon des *Observations sur l'Education présentées à l'Assemblée nationale*. En fait de serment Siauve et ses confrères devancent les dispositions de l'Assemblée sur le serment exigé des prêtres. Autre remarque, le jeune vicaire dévoile ici les centres d'intérêt qui

2. Les prêtres de Saint-Etienne dont Siauve prêtent le serment à la Constitution civile le dimanche 16 janvier 1791.

sont les siens à savoir la politique et l'éducation au sens large. En juillet 1790, Boyer, imprimeur lyonnais, s'installe rue Tarentaire. Siauve utilisera ses services. De cette époque datent aussi des liens avec un tout jeune homme promis à un bel avenir littéraire et politique, Claude Fauriel qui a 18 ans.

Dès l'automne une société populaire des amis de la Constitution est fondée à Saint-Etienne affiliée à celle de Lyon et de Paris. Nous venons de former à Saint-Etienne une Société des Amis de la Constitution. Deux prêtres sont dans l'affaire, J.C. Thiollière comme président et Siauve comme secrétaire. En décembre l'imprimerie Boyer édite le règlement général de la Société ; Siauve en est le président. Puis, selon l'historien Testenoire-Lafayette, la société crée quatre sections dans la ville, et Siauve est président de celle de Chavanel.

Le 15 avril 1791, Siauve prononce à la Grand'église l'éloge funèbre de Mirabeau. Pour un simple vicaire, c'est une tâche inhabituelle. Siauve a pris de l'importance. Ce texte sera aussi imprimé à l'invitation des Sociétés patriotiques de la ville.

Cependant les conflits soulevés par l'application de la Constitution civile du clergé gagnent en intensité. Siauve défend ardemment les nouvelles dispositions. C'est tout d'abord *Le maire et le curé, dialogue villageois* qui analyse la situation politique, brosse le portrait du philosophe, cet homme qui médite plus qu'il n'étudie, qui règle sa conduite sur les bases immuables de la nature.. Dans ce dialogue le curé instruit le maire sur les faux patriotes qui confondent liberté et licence par exemple. Les affaires religieuses sont abordées, le serment, les luttes entre jansénistes et molinistes ou jésuites. Le jansénisme est bien vu pour son caractère radical opposé aux accommodements de la morale jésuite et pour les efforts qu'il déploie en vue de ramener le christianisme à sa simplicité primitive. Les assignats viennent ensuite sur la sellette, les biens nationaux, l'éducation. Le dialogue se termine ainsi : *Adieu notre bon pasteur je vais annoncer au procureur syndic du district que vous avez lu la lettre pastorale de notre bon évêque (Lamourette) avec tout l'intérêt qu'elle inspire aux patriotes. Le curé : Et moi je vais préparer mon prône civique pour demain.*

C'est ensuite *La conversation entre un patriote et une femme aristocrate* qui semble dater de 1791 ou du début de 1792. L'auteur reprend les mêmes thèses que précédemment et assure la défense et l'illustration de l'Eglise constitutionnelle. Nous retrouvons ici la volonté de l'auteur d'éclairer le maire, la femme aristocrate. Siauve a une âme d'enseignant et d'un style alerte propage la nouvelle bonne parole. Cette brochure a d'abord été diffusée à Condrieu et Sainte-Colombe où elle a produit d'heureux effets. Depuis le 26 juin 1791 en effet Siauve est élu curé d'Ampuis paroisse du Rivage comme on disait alors. Il gardera des liens avec Saint-Etienne, les sociétés populaires mais cette nomination constitue pour lui un tournant décisif de sa carrière.

De la même époque on peut attribuer peut-être à Siauve un *Dialogue entre Louis XVI roi des Français et ceux des évêques et autres ecclésiastiques députés, et qui se sont opposés aux décrets de l'Assemblée nationale*, par un citoyen curé dans le département de Rhône-et-Loire.

Il écrit aussi dans le journal *La feuille villageoise* qui est adressée chaque semaine à tous les villages de France pour les instruire des lois, des événements, des découvertes qui intéressent tout citoyen. Ce journal fondé en 1790 par Rabaut, Cerutti, est fait pour diffuser les idées nouvelles dans les campagnes mais sous une forme atténuée, nous dirions "grand public". En janvier 1792 il propose la réforme de la prière antique et superstitieuse du prône. Un

mois plus tard nous le retrouvons prononçant l'éloge funèbre de Cerutti dans l'église de Condrieu.

Le 20 mai il préside la Fédération fraternelle des sociétés d'Ampuis et de Condrieu réunies à Pélussin. Le 13 juin il prononce un discours très violent à la Société populaire et fraternelle de Saint-Etienne séant à Polignais. La Patrie est en danger. Il écrit : *Peuple, tes ennemis ne sont pas tous à la cour des tyrans, ni sur la terre de l'Autriche, ils sont dans ton propre sein, ils sont dans nos murs, dans nos foyers. Ce sont ces prêtres fanatiques et sanguinaires qui désolent nos campagnes ; ce sont ces prétendus amis de l'ordre et de la paix qui ont la Constitution dans la bouche et l'aristocratie dans le coeur ; ce sont ces égoïstes qui t'éloignent de tes véritables intérêts ; ce sont les détracteurs de ces sociétés où la réunion produit la force, et le concert des sentiments l'efficacité des mesures ! Peuple voilà les ennemis que j'indique à ta surveillance. Les modérés, mille fois plus dangereux que les contre-révolutionnaires... Levons-nous citoyens ! Serrons-nous et répétons le serment solennel de périr mille fois plutôt que de souffrir qu'il soit porté aucune atteinte à nos droits les plus chers<sup>3</sup>.*

De telles paroles demandaient des actes et Siauve s'exécute. Il renonce au sacerdoce et s'engage dans l'armée en qualité de commissaire des guerres, soit une tâche d'intendance. Dans son dernier poste il avait fait connaissance de la famille Servan dont l'un des membres Joseph est Ministre de la Guerre. Ceci doit expliquer cela. Le 24 septembre 1792 une commission de commissaire des guerres lui a été octroyée par le Conseil exécutif provisoire. Entre temps il prête le serment de Liberté-égalité. En février il exerce ces nouvelles fonctions à Lyon. Nous ignorons sa conduite durant le siège de Lyon qui dure jusqu'en octobre 1793. Par contre le 28 octobre de la même année, âgé de 36 ans, alors qu'il est commissaire des guerres de l'armée des Alpes et demeure à Lyon à l'hôpital des Chaux, il épouse Eléonore Carret, âgée de 20 ans et fille de chirurgien. Nous perdons ensuite sa trace.

Sous le Directoire, Etienne-Marie Siauve est à Paris au ministère de la Guerre. La biographe Rabbe, citée par Mathiez dans son ouvrage sur la théophilanthropie, le décrit ainsi : *C'est un homme plein de moeurs, de probité et d'amour pour la patrie, pour la liberté et pour la science. Patriote zélé mais philosophe et républicain austère.*

Nous le retrouvons dans l'aventure des théophilanthropes - filous en troupe disent les rieurs qui vont au plus simple - et dans le journalisme ce qui n'est guère étonnant, mais au service du gouvernement. Dans son journal dont il va être question plus loin il évoque l'ombre chérie de Camille Desmoulins, parle avec sympathie des Girondins, d'Anacharsis Cloots et durement de Robespierre. Siauve est un des rédacteurs habituels du journal des campagnes et des armées. Après fructidor, Reubell, l'un des cinq directeurs, se propose de donner aux différentes sociétés républicaines une direction uniforme face au péril royaliste renaissant. Siauve va devenir le rédacteur d'une feuille *L'écho des cercles patriotiques et des réunions théophilanthropes*. En nommant Siauve à ce poste le gouvernement veut contrer le royalisme mais Siauve lui-même a ce souci. Il n'appartient pas au cercle des fondateurs de la théophilanthropie mais il s'y intéresse de très près. Pour lui elle est un moyen de républicaniser la France, de l'arracher au pouvoir des prêtres. C'est une école pour le peuple. *Il ne faut pas donner au peuple une religion nouvelle, il faut lui apprendre à faire usage de sa raison, et c'est dans les sociétés théophilanthropiques qui sont les écoles primaires des hommes faits, qu'il faut s'occuper des développements des*

3. Galley : Saint-Etienne et son district pendant la Révolution I/326-7 et B.M. Saint-Etienne Ms 88.

facultés morales. Les membres fondateurs pensent autrement. Chemin, l'un d'entre eux, s'exprime ainsi : *Parmi le très grand nombre de personnes qui avaient ouvertement renoncé à toute croyance fondée sur la révélation, il en était beaucoup qui éprouaient le besoin de réunions religieuses et morales. Il fallait donc leur offrir un culte conforme à leurs principes, le culte simple de la religion naturelle.* Cette divergence de vues jette le trouble chez les théophilanthropes, tout s'arrange cependant. Mais les progrès théophilanthropiques sont bien lents, aussi à partir de mars 1797 Siauve adresse ce message à qui de droit : *Législateurs de la grande nation, hâtez-vous de poser les bases de cette religion nationale qui doit assurer la prospérité du gouvernement républicain.*

Cet appel est un aveu de faiblesse. Le gouvernement sent qu'il joue un mauvais cheval, les ambitieux s'éloignent. Siauve persiste. En août 1798 chargé d'une mission en Suisse il espère *bien trouver dans cette terre libre des hommes disposés à embrasser le culte des théophilanthropes.* Auparavant les élections de germinal sont un mauvais coup pour la théophilanthropie. Les républicains se divisent à nouveau et la théophilanthropie devient suspecte aux factions rivales. Les chefs sont candidats en province, Siauve est élu dans la Loire, mais en floréal, le 22, cette élection est cassée. Selon Mathiez le Directoire se vengeait de certains articles vengeurs de Siauve dans lesquels il était accusé de se laisser tromper par des royalistes affublés de faux-nez et de refuser tous les emplois aux vrais républicains.

L'heure n'est pas loin où le général Bonaparte va interdire la théophilanthropie. Depuis le 10 germinal de l'an VI Siauve a cessé la parution de *l'Echo des cercles patriotiques et des réunions des théophilanthropes.* Un reclassement s'opère, certains font retour au catholicisme. Il ne semble pas que Siauve ait été de ceux-là. Il ne fera aucune demande de réconciliation auprès du cardinal Caprara à la suite du Concordat. Il sera nommé en diverses villes de l'Empire, continuera d'écrire abondamment et mourra en 1812 à la retraite de Russie.

Etienne-Marie Siauve ne nous est pas assez connu dans son enfance et sa prime jeunesse ou ses études mais l'homme fait paraître une personnalité attachante habitée par des passions entières. Il ira, toujours habité du souci d'instruire, d'agir. Cette passion qu'il a commencé de réaliser dans la prêtrise il la continue sous d'autres modes mais c'est bien le même homme semble-t-il en 1790 et en 1797.

#### François Jacquemont (1757-1835), une âme de janséniste

Pour présenter François Jacquemont nous nous appuyons à peu près exclusivement sur l'ouvrage d'Eugène Jacquemont intitulé *François Jacquemont*, Lardanchet, Lyon 1914. Ce prêtre est exceptionnel mais il appartient à un courant de pensée qui agite l'Eglise de France depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle, le jansénisme. Cette querelle sur la grâce, c'est-à-dire sur la manière dont sont vus les rapports de l'homme avec Dieu, nous paraît bien lointaine et pourtant elle a longtemps défrayé la chronique car elle s'accompagnait de toute une conception particulière de la religion, de la vie morale, de l'organisation de l'Eglise. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle cette querelle prendra un tour extrêmement âpre avec batailles de procédure, phénomènes convulsionnaires, résistance passive ou active aux pouvoirs du roi et du pape, à la morale facile des Jésuites ou molinisme.

1757 est l'année de naissance de François Jacquemont à Boën dans une famille nombreuse et aisée. Après ses humanités au collège des Oratoriens de Montbrison, le jeune homme fait sa philosophie chez les Dominicains et sa théologie dans les deux grands séminaires de Lyon, Saint-Irénée et Saint-Charles. Ce dernier est tenu par la Congrégation de Saint-Joseph favorable aux idées jansé-

nistes comme le sont les Oratoriens. L'archevêque de Lyon, Mgr de Montazet, au cours d'une visite au séminaire, remarquera le jeune Jacquemont, le félicitera même en public ce qui, paraît-il, suscitera bien des jalousies. Or Mgr de Montazet sans être lui-même un propagandiste des idées jansénistes, favorise objectivement ce courant-là.

Le 22 décembre 1781, François Jacquemont est ordonné prêtre et retourne à Boën comme vicaire. Montazet le veut professeur au séminaire Saint-Charles mais il refuse et quittant Boën il s'installe à Saint-Médard, l'actuel Saint-Médard-en-Forez, le 14 septembre 1784. Il y remplace un parent l'abbé Massacrier. Il y mourra.

Cependant la roue tourne et Mgr de Montazet meurt le 2 mars 1788. Le 17 septembre de la même année arrive sur le siège primatial de Lyon, Yves-Alexandre de Marbeuf, ministre de la Feuille. Même s'il ne vient jamais à Lyon, cependant il gouverne ce diocèse et s'efforce de diminuer l'influence du jansénisme, des professeurs sont déplacés.

En Forez plusieurs paroisses ont des curés de tendance janséniste du côté de Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Jean-Soleymieu, Boën et Saint-Galmier, religion du tragique de la condition humaine devant Dieu ce qui donne des gens de caractère très exigeants et pour eux-mêmes et pour les autres. Beaucoup de ces prêtres, François Jacquemont sera de ceux-là, ont une culture théologique très poussée, un redoutable sens procédurier et en même temps sont très proches de la population en particulier des pauvres.

A Saint-Médard François Jacquemont prête le serment à la Constitution civile du clergé mais devant la persécution grandissante il entre plus ou moins dans la clandestinité. L'abbé Rollet, prêtre à Saint-Médard comme lui, est arrêté et le 4 février 1794 fusillé à Lyon. Cette arrestation va beaucoup troubler Jacquemont. Le 18 janvier 1794, quatre jours après l'exécution de Lamourette, il envoie une lettre de rétractation au district de Boën et à Mgr de Marbeuf en exil. Cette lettre est courageuse : *Je me repens d'avoir accepté la Constitution prétendue civile du clergé... et d'avoir juré de la maintenir. Je reconnais, quoique trop tard, que cette loi fatale attaque l'autorité de l'Eglise qui, seule, a pouvoir de régler sa discipline ; qu'elle détruit sa hiérarchie et que, sous prétexte de réformer des abus criants, elle en introduit de plus criants encore. Il se repent aussi d'avoir prêté le serment de liberté égalité il n'y a point de liberté puisqu'on veut nous forcer à abandonner notre sainte religion ; et point d'égalité puisqu'on veut obliger les prêtres à renoncer aux fonctions de leur ordre ou à contracter mariage tandis qu'on laisse à tous les autres citoyens une entière liberté d'exercer les fonctions qui leur sont commises et de vivre dans le célibat.*

L'un de ses frères lui propose une retraite sûre. Il faut quitter Saint-Médard ce qu'il fait. Mais au moment de franchir la Loire il ne peut se résoudre à laisser sa paroisse, il y retourne.

Recherché par la police, il n'en est pas mieux vu pour cela par l'administration diocésaine. Depuis 1794 dans tout le diocèse de Lyon se met en place une église clandestine organisée sur le modèle des missions catholiques du Tonkin et cette église est rien moins que janséniste, et face à la persécution l'heure n'est plus aux conflits internes à l'Eglise. C'était sans compter sur l'obstination de François Jacquemont. Selon lui les maux qui désolent l'Eglise sont avant tout ceux qui ont trait à la répression du jansénisme ; dès qu'il le peut Jacquemont publie des ouvrages de polémique comme en 1796 *L'avis aux fidèles sur la conduite qu'ils doivent tenir dans les disputes qui affligent l'Eglise* publié en France. De telles parutions eurent le don d'exaspérer l'autorité diocésaine

représentée à Lyon par Linsolas.

La police pensait aussi à François Jacquemont et finit par l'arrêter. Il purge huit mois de prison à Montbrison puis réussit à s'évader, évasion rattachée tout de suite à celle de saint Paul dans le livre des *Actes* quand il échappe aux juifs en franchissant les murs de Damas dans un panier. Ce qui donne les vers suivants :

*Pour éviter des Juifs la fureur et la rage  
Paul, dans la ville de Damas  
Descend de la fenêtre en bas :  
Vieux Jacquemont en homme sage  
Pour laisser vide sa prison  
En fit autant cette saison  
Ah messieurs les curés tâchez qu'il soit des vôtres  
Car lui seul parmi vous imite les apôtres !<sup>4</sup>*

Ces vers ironiques à l'égard des curés sont très typiques de l'époque. Les jansénistes entrent petit à petit dans la catégorie des vaincus de l'histoire mais là où ils sont présents généralement ils emportent l'adhésion de la population impressionnée par le caractère d'intransigeance qui est le leur et par leur inépuisable charité. Cependant avec le temps la troupe des fidèles ira s'amenuisant, ces prêtres ces laïcs deviennent plus admirables qu'imitables et les refus de sacrements sont une arme redoutable dans la main de l'Eglise concordataire à l'encontre de ces chrétiens fervents.

L'évadé Jacquemont regagne Saint-Médard et ne sera plus inquiété par la police. Du côté de l'église diocésaine tout semble s'arranger aussi. Mgr de Méroville qui, à Lyon, fait office d'archevêque et qui veut la paix accorde des lettres de communion à Jacquemont après que ce dernier eut signé la déclaration suivante : *Je condamne très sincèrement les cinq propositions dans tous les sens où l'Eglise les condamne et je reconnais qu'elles se trouvaient dans l'exemplaire de l'Augustinus qui fut soumis au jugement du pape Alexandre VII<sup>5</sup>.* Cette formule peut apparaître d'apaisement mais il n'en est rien. Jacquemont s'empresse de publier un ouvrage qui déplaît en haut lieu. D'autre part les missionnaires sont très remontés contre Jacquemont disant qu'il a trompé l'autorité diocésaine. Excédée cette dernière profite d'une absence du curé de Saint-Médard parti en voyage. A son retour la cure est occupée par un nouveau curé, l'abbé Barou. Nous sommes en octobre 1803. Jacquemont se retire dans une maison qu'il avait fait construire, il suivra les offices de la paroisse comme un simple fidèle. Les tentatives de réconciliation avec le cardinal Fesch et Mgr de Pins seront infructueuses. Jacquemont mène une vie très réglée pendant trente-cinq ans, en entretenant une très nombreuse correspondance, assurant beaucoup de direction spirituelle. Il écrit, publie, et chaque soir tricote des bas pour les pauvres. Si avant la Révolution, il a considéré l'oeuvre des convulsions comme une oeuvre divine et comme un signe de la proximité des secours que Dieu préparait à son Eglise<sup>6</sup>, il s'éloignera toujours des mouvements les plus extrêmes. De même il ne se lancera pas dans l'aventure de la Petite Eglise, il a certainement empêché la naissance de cette Eglise dans le Forez. Pour lui la seule véritable Eglise est celle du Concordat même s'il s'oppose à elle.

-----  
4. In tome 1<sup>er</sup> des oeuvres de F. Jacquemont, A.D. Loire

5. Eugène Jacquemont, op. cit., p. 21.

6. François Jacquemont : *Avis aux fidèles*, 1796, p. 373.

Il meurt en 1835. A son enterrement en passant devant l'église le cortège s'arrêta, le corps fut déposé sur le seuil de la porte et après la récitation de quelques psaumes, il fut conduit au cimetière<sup>7</sup>.

André-Marie Cortey (1750-1824), un prêtre plus qu'ordinaire

Nous tirons cette expression du registre du vicaire général Courbon (1802) qui, en quelques mots, "croque" tous les prêtres du diocèse au sortir de la Révolution. Et pourtant son destin est celui de nombreux prêtres de la région qui ont adhéré au mouvement révolutionnaire puis se sont rétractés et ont résisté.

Cet homme sera curé de son village natal de 1778 - il a 28 ans - jusqu'à sa mort en 1824. Il a poussé les études de théologie jusqu'au doctorat, ce qui n'est pas rien. Cette paroisse qu'il connaît bien présente quelques particularités. Elle est très vaste - près de 5 000 hectares - peuplée d'environ 3 000 habitants surtout paysans tisseurs vivant très dispersés. Au centre on trouve deux petites agglomérations voisines, Saint-Symphorien et Lay qui vivent du commerce de la grand-route ou de la fonction publique. Trois prêtres sont là, un curé, un vicaire à Saint-Symphorien, un vicaire à Lay, deux églises.

En mars 1789, Cortey se rend à Villefranche, nous sommes en Beaujolais, pour préparer les états généraux. En janvier 1790, conformément aux décrets, il déclare ses revenus. Il gagne par an 939 livres, sans compter le casuel, mais ayant la charge d'un vicaire et les décimes (impôts) à enlever, il lui reste 507 livres.

L'année 1790 ne sera pas de tout repos. L'église se trouve au centre d'un conflit qui oppose des habitants de la campagne à ceux du bourg et se cristallise autour de l'usage des bancs de l'église qui est contraire à l'égalité des Français vu qu'ils sont réservés à ceux qui paient un droit d'usage et qui sont pour la plupart des habitants du bourg. Dans la nuit du 31 mai une troupe de gens armés de haches, de fourches, de massues, de bâtons, de fusils se porte dans l'église paroissiale, y fracasse les bancs et les jette hors du sanctuaire. Les bancs de l'église de Fourneaux connaissent le même sort. Même si le curé n'était pas le patron du matériel de l'église, nul doute que cette manifestation ne l'a pas laissé indifférent, d'autant plus que le pays connaissait des actes de brigandage dans les bois à l'encontre des voyageurs de la grand-route. Indépendamment du caractère religieux, la messe, dans ces pays d'habitat dispersé, est le lieu où les oppositions, les différences apparaissent le plus nettement, d'où le conflit des bancs.

Le 30 janvier 1791, jour de la prestation du serment à la Constitution civile, sera aussi un moment important. Ce jour-là en présence du peuple et de la municipalité, le curé Cortey prête le serment selon la forme requise et déclare en outre qu'il sera toujours soumis à la puissance spirituelle de l'Eglise et inviolablement attaché à sa foi. La municipalité prend acte. Lui succède un autre prêtre, l'abbé Montmain ou Demontmain, qui prête aussi serment mais pour lequel, publiquement, le curé refuse la qualité de vicaire. Et voici que l'abbé Robert le seul vicaire, selon l'abbé Cortey, veut lui aussi prêter serment. Il s'ensuivra un brouhaha et le spectacle d'un clergé divisé en face d'une municipalité qui doit gérer les affaires du village. Cet épisode connaîtra un rebondissement car Montmain sera le futur curé constitutionnel de Saint-Symphorien. Pendant ce temps, dans l'église voisine de Lay, le vicaire Gouvernon prête lui aussi le serment, sa déclaration est intéressante : *Je suis jaloux autant que*

7. Eugène Jacquemont, op. cit., p. 36.

*vous de vivre en bon chrétien, en bon prêtre et en bon citoyen. Toutes mes vues se bornent au salut de mon âme et celles des fidèles... et au maintien du bon ordre de la paix... C'est pourquoi je veux montrer aujourd'hui mon obéissance aux décrets de l'Assemblée nationale en prêtant le serment qu'elle exige des prêtres fonctionnaires. Je suis persuadé que Mrs les députés... ne cherchent... qu'à réformer les abus qui auraient pu s'introduire dans l'Ancien Régime... A Dieu ne plaise que je pense qu'ils veuillent être les destructeurs de la foi et de la religion catholique.*

Le ministère d'André-Marie Cortey, prêtre assermenté, dure peu de temps. Il célèbre un service funèbre pour Mirabeau et le 13 juin renouvelle son serment du 30 janvier. Mais le 21 août, changement de décor, André-Marie Cortey refuse de lire les lettres pastorales de Lamourette et blâme publiquement l'abbé Robert, son vicaire, d'avoir procédé à cette lecture. Puis il se rétracte et Robert en fait autant. On peut se demander pourquoi y-eut-il un tel revirement en si peu de temps ? Les brefs du pape (mars-avril 91) condamnant la Constitution n'ont apparemment pas eu d'effet, mais peut-être le document intitulé *Conduite des curés* qui émane des autorités ecclésiastiques. En trente-deux articles les curés ont toutes les consignes pour exercer le ministère sans communiquer avec le clergé assermenté. Ce document, saisi le 1<sup>er</sup> août 1791 sur un prêtre lyonnais suspect, a été expédié à l'Assemblée nationale. Le curé Cortey en a peut-être eu connaissance. D'autre part ses confrères de Neulise et de Saint-Just n'ont pas prêté le serment, la situation est tendue dans ces paroisses à l'égard des assermentés. A Saint-Symphorien aussi la situation se dégrade rapidement. Le 25 septembre 1791 Cortey est dénoncé comme fauteur de troubles, en effet il demande aux paroissiens de ne pas reconnaître le nouveau pasteur et de ne communiquer en aucune manière avec lui. Le 27 septembre Nicolas Lamblot, huissier à Roanne, signifie à Cortey et à Gouvernon, vicaire de Lay, les conséquences de leur refus et de leur rétractation. Ils sont destitués.

Nous ignorons ce que fit le curé Cortey en quittant Saint-Symphorien à l'automne 91. Toujours est-il que la municipalité de Lyon lui délivre le 18 mai 1792 un certificat de résidence attestant sa présence à Lyon depuis le 4 décembre.

De nouveau nous perdons sa trace. Prajoux nous apprend qu'à la suite d'une émeute provoquée dans sa paroisse par les mesures sectaires de la municipalité du moment, M. Cortey qui était insermenté fut arrêté conduit à Roanne condamné à la déportation et interné sur les pontons de Rochefort, après la pose de scellés et la mise sous séquestre de ses biens. Le premier décret permettant de déporter les ecclésiastiques non assermentés, dénoncés par vingt citoyens actifs par simple décision administrative, date du 27 mai 1792. Deux ans plus tard, le citoyen Roffat est désigné par le Directoire révolutionnaire du district de Roanne pour procéder à la vente des meubles d'André-Marie Cortey (22 août 1794).

Où est le curé Cortey en 1793-1794 ? Nous l'ignorons. Deux curés voisins, Claude Crozet, de Vendranges, est guillotiné à Lyon le 18 mars 1794, il a 45 ans. Claude Delorme, curé de Fourneaux, est guillotiné à Lyon le 12 janvier 1794, il a 62 ans. Pendant ce temps le village de Saint-Symphorien est le théâtre de violences. En août 1795 le conseil municipal s'exprime ainsi : *Cette diversité d'opinions (existant dans la commune) a été la cause il y a deux ans environ d'excès affreux dont cette commune a été le théâtre et commis par les hommes les plus immoraux principalement envers les femmes que l'on traînait par la force dans les églises de Saint-Symphorien et de Lay, que l'on fouettait publiquement, auxquelles on coupait les cheveux et envers lesquelles on exerçait des indécentes que la pudeur défend de nommer... Cette commune aura longtemps à pleurer sur le sang qu'elle a vu couler sur son territoire le 21 nivôse dernier, scène malheureuse qui n'a eu de cause que cette diversité d'opinion.*

A son retour le curé Cortey rejoint l'église clandestine. Sous le faux nom de Monterron le voici missionnaire à Saint-Symphorien (mission de St-Albin - Bussières). Après Thermidor la situation religieuse se détend un peu. Les lois antireligieuses demeurent mais ne sont vraiment appliquées que lorsqu'il y a menace royaliste sur le Directoire. Le 21 février 1795 passe le décret établissant la séparation entre Eglise et Etat et le 30 mai un autre décret permet une certaine mise à la disposition du culte des églises non aliénées. A Saint-Symphorien, l'été 1795 est agité au point de vue religieux. Le 2 août (14 thermidor an III) une assemblée nombreuse de citoyens doit se réunir pour le culte chez les citoyennes Landrison au bourg. Le 3 août les citoyens Devis, Couzeuil et Froget, prêtres insermentés, se présentent à la maison commune pour demander la réouverture des églises de Saint-Symphorien et de Lay fermées depuis presque deux ans. Quelques jours plus tard le citoyen Montmain, prêtre constitutionnel en fait autant et des pétitions appuient les demandes de chaque clergé. La municipalité donne l'église de Saint-Symphorien aux missionnaires et celle de Lay à Montmain, mais ces mesures ont-elles reçu quelque application ? Nous l'ignorons. L'Eglise clandestine compte plus sur des lieux plus discrets. D'ailleurs le 24 août il est signalé qu'un culte a eu lieu la veille à Ronfin, il y avait beaucoup de monde.

Nous retrouvons Cortey le 10 février 1798, les gendarmes de Saint-Symphorien viennent de le surprendre et de l'arrêter dans l'église de Croizet. S'ensuit un véritable roman, les gendarmes ne peuvent ramener le curé Cortey à Saint-Symphorien car sur la route, à La Ruelle et à Jarret, des fusils sont pointés sur la force publique. Le curé est libéré, il se réfugie chez Billaud à Croizet, repaire ordinaire des prêtres réfractaires. Le lendemain avait lieu l'affaire de La Chapelle qui se terminait plus tragiquement, trois morts, cinq blessés graves et une dure répression pour toute la région, prison, exécutions, amendes, logement de troupes.

La période révolutionnaire se termine pour André-Marie Cortey quand le 7 février 1803 - 18 pluviôse an II - il se présente à la municipalité de Saint-Symphorien muni d'une lettre de M. le Cardinal Fesch de Lyon le nommant curé de la paroisse de Saint-Symphorien. Cette lettre est intéressante car elle interdit toute célébration sacramentelle qui n'aurait pas lieu dans l'église. Le prêtre doit avoir les cheveux courts, porter la tonsure cléricale, la cravate noire et au dehors l'habit noir français. Tous les trois mois il adressera à l'archevêché un tableau détaillé de l'état spirituel de la paroisse. Et le 27 mars de la même année un prêtre était nommé pour desservir la succursale de Lay. La discipline est là.

André-Marie Cortey mourra en 1824 curé de son village natal ayant traversé bien des régimes et des épreuves et vécu l'une des plus profondes mutations du clergé paroissial de France<sup>8</sup>.

Au retour de Cortey, nommé officiellement curé de Saint-Symphorien, le constitutionnel Montmain se retire. Nous ignorons tout de son sort.

Ces lignes ne sont qu'un survol du comportement de prêtres de la Loire dans la décade révolutionnaire à la fois dans une démarche collective, celle des états généraux, et dans des destins particuliers. Elles n'abordent pas l'ensemble de la question puisqu'elles laissent de côté, par exemple, le cursus des

8. La presque totalité des renseignements sur André-Marie Cortey provient des registres des Assemblées municipales de la commune de Saint-Symphorien-de-Lay, Archives municipales.

prêtres constitutionnels qui, dans la mouvance de l'abbé Grégoire, ont tenté de redresser l'Eglise à partir de 1795 et jusqu'au Concordat. Nous ne possédons pas de renseignements biographiques importants sur tel ou tel de ces prêtres. Eux aussi appartenaient à ce clergé d'Ancien Régime qui, dans les cahiers de doléances, apparaissent vraiment comme des hommes de gouvernement avec leurs tâches d'action sociale, d'éducation et même de police. Ils remplissent un service public mais leur Eglise est aussi un Etat dans l'Etat. Entre cette dernière et le nouveau régime que de difficultés avant de trouver des accommodements. Par rapport à l'Etat, l'Eglise ne sera plus en position de force. Quant aux individus leur sort sera varié. Les uns comme Siauve ont quitté l'Eglise et trouvé une nouvelle situation, d'autres comme François Jacquemont vivent en fait au XVII<sup>ème</sup> siècle. La Révolution pour eux n'est pas l'événement central. Quant à André-Marie Cortey il demeure curé de paroisse mais le même mot ne recouvre plus la même réalité avant et après 1789. Le changement le plus important n'est-il pas que le clergé de France n'est plus un corps, un ordre, il n'y a plus d'ordre ? Rome est plus proche, l'Etat aussi.

Jean-Guy GIRARDET

ÉGALITÉ

Guerre aux Partisans  
de la terreur.



LIBERTÉ

Guerre aux Partisans des  
émigrés et de la royauté.